

Séance du 18 septembre 2023 à 20 heures 15 minutes
Mairie

Quorum : 5

1 - Frais Ecoles 21-22 Ecole Bourguenolles

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 640€ à l'école de Bourguenolles pour l'année 2021/2022 pour un élève en primaire.

2 - Frais Ecoles 22-23 - Ecole Notre Dame Villedieu

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 525€ par enfant de primaire et 903.78€ par enfant de maternelle, soit un total de 6093.90€ à l'école Privé Notre Dame de Villedieu-Rouffigny pour l'année 2022/2023.

3 - Frais Ecoles 22-23 Coulouvray-Boisbenatre

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 1 050€ à l'école de Coulouvray-Boisbenâtre pour l'année 2022/2023 pour deux enfants en primaire.

4 - Frais Ecoles 22-23 Ecole Publique Brécey

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 2 382€ pour 3 élèves en primaire à l'école Publique de Brécey pour l'année 2022/2023.

5 - Frais Ecoles 22-23 Ecole Publique Villedieu

Mr le Maire fait savoir qu'il a reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique de Villedieu-Rouffigny pour 2022-2023. Pour 5 élèves en primaire et 2 élèves en maternelle.

La somme demandée est de 250.02€ par primaire et 1061.01€ en maternelle, soit un total de 3 372.12€.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le versement de 3 372.12€ à l'école publique de Villedieu-Rouffigny pour l'année 2022/2023 pour 5 élèves en primaire et 2 élèves en maternelle.

6 - Frais Ecoles 22-23 OGEC Ecole Jeanne d'Arc de Brécey

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 980€ par maternelle, soit un total de 1 960 € à l'école Privé Jeanne d'Arc de Brécey pour l'année 2022/2023.

7 - Frais Ecoles 22-23 SRPI Tirepied Plomb

Le Conseil valide à l'unanimité le versement de 980.54€ pour un élève en primaire à SRPI Plomb/Tirepied pour l'année 2022/2023.

8 - Secours Garderie 2023

Le conseil municipal valide à l'unanimité la dépense de 247€ de centre de loisirs de Saint-Pois et Villedieu pour la participation des 2 enfants d'une famille en difficulté.

9 - Adoption de la Nomenclature Budgétaire et Comptable M57 au 01.01.2024

Le conseil valide à l'unanimité l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, pour la tenue des écritures comptables de la commune.

10 - Salle des Fêtes - Cours de Yoga

Les cours de yoga ont commencé jeudi 7 septembre. Deux séances ont lieu chaque jeudi, une à 17h, l'autre à 18h30. Certaines séances auront lieu en présence de l'animateur, l'autre en visio-conférence, l'animateur intervenant à distance si nécessaire. Compte tenu de cette intermittence de sa présence, l'abonnement sera réduit : au lieu de 190€, ce sera 90€ pour l'année par personne.

Comme nous le faisons pour les associations qui apportent un supplément d'âme à la vie de notre

commune, le maire propose que la salle soit gracieusement mise à disposition de l'animateur, pour soutenir cette activité profitable aux concitoyens. Le conseil valide à l'unanimité ces conditions de mise à disposition gratuite.

11 - Démission Gilles LECHEVALLIER

Le maire informe le conseil de la démission de son mandat de conseiller, pour raison professionnelle, de Gilles Lechevallier, muté dans le midi.

12 - Préavis de fin de Location de CROUIN Mathieu

Le maire informe le conseil du préavis déposé par le locataire de la maison de l'Aumône. La maison sera libérée pour le 30 novembre.

13. Campagne de lutte contre les frelons asiatiques.

12 nids de frelons ont été déclarés cette année, dont 11 étaient asiatiques. L'an dernier, sur 15 nids déclarés, 8 étaient asiatiques. La saison n'est pas terminée. Les spécialistes annoncent que la météo favorable que nous connaissons donne à penser que les destructions de nids continueront jusqu'à mi-octobre au moins.

14. Dossier Natura 2000

La consultation sur le projet d'extension de la zone Natura 2000 est prolongée de deux mois, ce qui nous laisse plus de temps pour associer les propriétaires et/ou exploitants concernés à l'étude des plans, avant que nous n'ayons à émettre un avis sur le projet. Tous les exploitants ou propriétaires concernés ont été avisés par courrier et ont reçu les deux cartes concernant notre commune. Un seul a, à ce jour, réagi, contestant que la partie labourée d'une parcelle soit inscrite dans le périmètre. Il apparaît effectivement que les parcelles inscrites dans la zone le sont pour leur surface totale cadastrée, et non pour les seules parties de pâture.

Cette question est en cours de traitement entre le président de Villedieu-Intercom et la DDTM.

Une réunion est fixée pour faire venir les exploitants des terrains concernés.

15. Plan d'épandage du méthaniseur de Ste-Cécile

Le digestat issu du méthaniseur de Ste-Cécile est appelé à modifier légèrement les plans d'épandage environnants. Une petite surface est concernée à gauche de la route de la Paix en allant vers Bourigny. Le conseil municipal peut émettre un avis, mais ce n'est pas obligatoire.

Compte tenu que le digestat est solide et n'a pas les inconvénients olfactifs du lisier d'une part, que d'autre part la surface concernée est faible, nous envisageons de ne pas répondre. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de ne pas donner d'avis sur le projet.

16. Subventions 2023

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023, sachant qu'une première partie a été votée en début d'année :

SUBVENTIONS 2023	
Courses de Bourigny	50,00 €
Ass Manche Leucémie	50,00 €

Ass Aveugles de la Manche	30,00 €
Ass soins palliatif Sud Manche	50,00 €
IME Avranches	30,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €
Resto du Cœur	50,00 €
ADMR	80,00 €
France Adot	30,00 €
TOTAL	420,00 €